



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-août à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes Philippe BARBILLON, Victor CAUMONT, Mme Françoise LELEU, Philippe SARROUILLE, Mrs Mmes Alain CROGNIER, Roselyne GOËNSE, Marc CHOWANSKI, Denis LAVERRE, Catherine HUGONIE, Philippe POUDE, Sébastien GEOFFROY et Isabelle GAMBART.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Florence TRIPIAU (pouvoir à Mme Françoise LELEU) Mme Corinne GUYOMARD (pouvoir à Mme Catherine HUGONIE).

Absents excusés : Mme Monique COPIN, MM. David PEDRI-STOCCO David, Mr Paulo FERREIRA, Mme Carol FERREIRA, Mme Anne MALLE.

Secrétaire de Séance : Mme Françoise LELEU.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

Le procès-verbal de la séance du 09/06/2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et demande la suppression d'un point 3 : convention d'expérimentation du Compte Financier Unique.
Ce point a déjà fait l'objet d'une délibération.

1) Travaux d'aménagement de la rue du Marais. Choix de l'entreprise.

A l'issue de la passation du marché de travaux, mis en ligne sur la plateforme le 28 juin 2023, six entreprises ont présenté une offre : COLAS, EIFFAGE Route Nord Est, EUROVIA Picardie, OISE TP, RAMERY TP, DEGAUCHY.

Le Maître d'ouvrage a décidé de négocier avec toutes les entreprises comme défini dans le règlement de consultation. Six entreprises ont remis une offre négociée sur la plateforme dédiée.

Entreprise	Prix H.T	Memoire	Prix	Total	Classement
Colas	414 899.83	39.20	50.55	89.75	4
EIFFAGE ROUTE	389 259.44	31.40	53.88	85.28	5
EUROVIA	349 545.70	39.60	60.00	99.60	1
OISE TP	411 600.00	32.00	50.95	82.95	6
RAMERY	357 375.50	38.00	58.69	96.69	2
DEGAUCHY	371 722.70	34.80	56.42	91.22	3

Après analyse du maître d'oeuvre, il est proposé de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 349 545.70€ H.T. incluant la tranche optionnelle n° 1 et le PSE (remplacement des bordures béton par les bordures grès) sur la tranche ferme.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

2) Remboursement d'avances.

a) Monsieur le Maire explique que Mr CAUMONT s'est rendu à Leroy Merlin à JAUX pour l'achat de quatre barrières portillon afin de sécuriser l'accès de l'escalier à l'école.

La commune n'ayant pas de compte dans cet enseigne, il a réglé les frais par carte bancaire pour un montant de 211.60€. (fact du 01/08/2023)
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

b) Monsieur le Maire explique que lors de la visite des élèves au collège RENE CASSIN à BRENOUILLE, Mr LECAILLE a réglé les frais de repas des élèves.
Ces frais ont été réglés par chèque bancaire pour un montant de 126.10€ (fact du 20/06/2023).

Monsieur le Maire propose de lui rembourser cette somme.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le mandat correspondant.

3- a) Décisions Modificatives. Budget Communal

Monsieur le Maire explique que lors de la saisie du titre pour Mr QUEYROY pour la vente du numéro de la hutte aux marais pour la somme de 15 000€, une erreur a été commise sur l'orthographe du nom ce qui a entraîné des difficultés à recouvrer cette somme.
De ce fait, il faut faire une annulation de titre sur l'année antérieure.
Il faut provisionner le compte 673 (dépenses fonctionnement) de 12 000€.

Cpte 615221 - 12 000€
Cpte 673 + 12 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à émettre et signer les écritures suivantes.

Décisions Modificatives – Budget de l'assainissement. Opérations d'ordre.

Monsieur le Maire explique que les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes.
Sur notre budget 2023, il a été provisionné au compte 042/777 (investissement recette) le somme de 489€ et aucune provision en dépense.

De ce fait, il faut ouvrir des crédits au compte 1391/040 (dépenses fonctionnement) la somme de 489€.

Cpte 040/1391 + 489€
Cpte 2158 -21 - 489€

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les écritures suivantes.

2)Monsieur le Maire explique que les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes.
Sur notre budget 2023, il a été provisionné au compte 040 (investissement recette) le somme de 2122€ et aucune provision en dépense.

De ce fait, il faut provisionner le compte 6811 042 (dépenses fonctionnement) la somme de 2122€.

Cpte 615228 - 2 122€
Cpte 6811 042 2 122€

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les écritures suivantes.

Questions diverses

Point sur les travaux de la rue de Pont Ste Maxence.

Monsieur le Maire présente les deux esquisses affichées par le cabinet DSM.

Ces travaux auront pour but de modifier les trottoirs, de créer une voie piétonne et des zones de stationnement avec une végétalisation mieux adaptée.

Ces deux projets sont ambitieux et les coûts sont très élevés. Ils seront réalisés par tranches.

Travaux du Parvis.

La réhabilitation du bâtiment est en « stand by » car nous rencontrons des difficultés avec l'architecte.

Mais le projet n'est pas abandonné, surtout que ces travaux sont subventionnés par le Conseil Régional.

Le permis de démolir « le bûcher » a été accordé par les bâtiments de France. Le mur de soutènement sera réalisé en moellons surmonté d'une grille dans la continuité de l'existant.

Mr Sarrouille intervient pour les travaux d'installation de la fibre rue du Marais.

Vu le mécontentement et la gêne occasionnée aux riverains par la coupure de câble et les problèmes de malfaçon, un rendez-vous a été pris avec le SMOTHD.

Le Maire.